

tenue sous la présidence de Monsieur DELESALLE, assisté(e)
de Monsieur PRIETO et Monsieur BRIQUET, Conseillers
En présence de Madame PEUVREL, Rapporteuse publique
Monsieur LAGOURDE, Greffier

08 heures 30

01)	DOSSIER N° 2300383	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande de réparations de l'ensemble des préjudices subis suite erreurs médicales du CHN et du CHT	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame T	SELARL VIRGINIE BOITEAU
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER TERRITORIAL GASTON BOURRET CENTRE HOSPITALIER DU NORD	NORMAND & ASSOCIES ABEILLE & ASSOCIES
Observateur	CAFAT	
02)	DOSSIER N° 2400606	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la délibération N° DEL-2024-64 du 31 juillet 2024 du conseil syndical du syndicat mixte des transports urbains du grand Nouméa, portant résiliation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport Tanéo du grand Nouméa.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIÉTÉ CARSUD	SCP MATUCHANSKY POUPOT VALDELIEVRE
Défendeur	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS DU GRAND NOUMEA	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	

08 heures 30

03) DOSSIER N° 2400353 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Renvoi TA Papeete - Annulation de la décision n° 269/ARM/DRHAAE/BARAAE/CP du 18/12/23 par laquelle le ministre des armées a refusé d'homologuer l'atteinte en "blessures de guerre".

Nom des parties

Demandeur Monsieur D

Défendeur HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE

Représentants des parties

SELARL MDMH

04) DOSSIER N° 2400373 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté N° 2024-300/PN du président de l'assemblée de la Province Nord du 31 mai 2024 mettant en demeure la société Koniambo Nickel SAS de déposer une déclaration d'arrêt de travaux de son site minier de Koniambo, en application de l'article R. 143-7 du code minier, ensemble la décision explicite du 17 juillet 2024 par laquelle la Province Nord a rejeté le recours gracieux du 24 juin 2024 contre l'arrêté de mise en demeure.

Nom des parties

Demandeur KONIAMBO NICKEL SAS

Défendeur ASSEMBLEE DE LA PROVINCE NORD

Observateur HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE

Représentants des parties

SCP BOIVIN & ASSOCIÉS

AUGUST DEBOUZY

08 heures 30

05) DOSSIER N° 2400025 RAPPORTEUR: Monsieur Hubert DELESALLE

Titre de l'affaire Renvoi TA REUNION - Contestation de l'ordonnance de taxation du 21 novembre 2023.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame P	LAGOURGUE - MARCHAU
Défendeur	MINISTÈRE DE LA JUSTICE - SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES GÉNÉRALES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION ET DE MAMOUDZOU	
Observateur	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NORD DE LA REUNION SOCIETE SAMINA SOCIETE VIABILIS ETUDE COORDINATION DE TRAVAUX	

06) DOSSIER N° 2400455 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté de l'inspecteur du travail N° 2024-DTEFP-37703 du 1er juillet 2024, autorisant la rupture du contrat de travail pour force majeure.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame W	SARL DESWARTE CALMET
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
Observateur	SA SOCIETE D'EQUIPEMENTS ET DE DISTRIBUTION	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC

07) DOSSIER N° 2400456 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté de l'inspecteur du travail N° 2024-DTEFP-37698 du 1er juillet 2024, autorisant la rupture du contrat de travail pour force majeure.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	SARL DESWARTE CALMET
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
Observateur	SA SOCIETE DE DISTRIBUTION ET DE GESTION	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC

08 heures 30

08)	DOSSIER N° 2400457	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté de l'inspecteur du travail N° 2024-DTEFP-37693 du 1er juillet 2024, autorisant la rupture du contrat de travail pour force majeure.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H [REDACTED]	SARL DESWARTE CALMET
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
Observateur	SA SOCIETE DE DISTRIBUTION ET DE GESTION	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
09)	DOSSIER N° 2400458	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté de l'inspecteur du travail n° 2024-DTEFP-37684 du 1er juillet 2024 autorisant la rupture du contrat de travail pour force majeure.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur F [REDACTED]	SARL DESWARTE CALMET
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
Observateur	SA SOCIETE DE DISTRIBUTION ET DE GESTION	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
10)	DOSSIER N° 2400459	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté de l'inspecteur du travail n° 2024-DTEFP-37696 du 1er juillet 2024 autorisant la rupture du contrat de travail pour force majeure.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame P [REDACTED]	SARL DESWARTE CALMET
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
Observateur	SA SOCIETE DE DISTRIBUTION ET DE GESTION	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC

08 heures 30

11)	DOSSIER N° 2400460	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté de l'inspecteur du travail n° 2024-DTEFP-37683 du 1er juillet 2024 autorisant la rupture du contrat de travail pour force majeure.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur T	SARL DESWARTE CALMET
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
Observateur	SA SOCIETE DE DISTRIBUTION ET DE GESTION	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
12)	DOSSIER N° 2400461	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté de l'inspecteur du travail n° 2024-DTEFP-37689 du 1er juillet 2024 autorisant la rupture du contrat de travail pour force majeure.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H	SARL DESWARTE CALMET
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
Observateur	SA SOCIETE DE DISTRIBUTION ET DE GESTION	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC
13)	DOSSIER N° 2400462	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté de l'inspecteur du travail n° 2024-DTEFP-37688 du 1er juillet 2024 autorisant la rupture du contrat de travail pour force majeure.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame T.	SARL DESWARTE CALMET
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
Observateur	SA SOCIETE DE DISTRIBUTION ET DE GESTION	SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC

08 heures 30

14) DOSSIER N° 2400463 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté de l'inspecteur du travail n° 2024-DTEFP-37695 du 1er juillet 2024 autorisant la rupture du contrat de travail pour force majeure.

Nom des parties

Demandeur Monsieur T. [REDACTED]

Défendeur GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Observateur SA SOCIETE DE DISTRIBUTION ET DE GESTION

Représentants des parties

SARL DESWARTE CALMET

SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC

15) DOSSIER N° 2400464 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté de l'inspecteur du travail n° 2024-DTEFP-37550 du 1er juillet 2024 autorisant la rupture du contrat de travail pour force majeure.

Nom des parties

Demandeur Monsieur C. [REDACTED]

Défendeur GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Observateur SA SOCIETE DE DISTRIBUTION ET DE GESTION

Représentants des parties

SARL DESWARTE CALMET

SELARL DE GRESLAN - LENTIGNAC

08 heures 30

16) DOSSIER N° 2400637 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande d'annuler la délibération du Congrès n° 431 du 22/08/2024 portant modification de la délibération modifiée n° 195 du 5 mars 2021 relative au système électrique de la nouvelle-Calédonie.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S Monsieur L Monsieur T	SELARL TEHIO SELARL TEHIO SELARL TEHIO
Défendeur	CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
Observateur	CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

17) DOSSIER N° 2400639 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande d'annuler la délibération du Congrès n° 431 du 22/08/2024 portant modification de la délibération modifiée n° 195 du 5 mars 2021 relative au système électrique de la nouvelle-Calédonie

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur W	JURISCAL
	Madame W	JURISCAL
	Monsieur B	JURISCAL
	Monsieur B	JURISCAL
	Monsieur F	JURISCAL
	Madame B	JURISCAL
	Madame W	JURISCAL
	Monsieur M	JURISCAL
	Monsieur B	JURISCAL
	Monsieur B	JURISCAL
	Monsieur D	JURISCAL
	Monsieur P	JURISCAL
Défendeur	CONGRES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
Observateur	CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	

08 heures 30

18) DOSSIER N° 2400640 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande d'annuler la délibération du Congrès n° 431 du 22/08/2024 modifiant la délibération n° 195 du 05/03/2012 publiée au JONC du 30/08/2024 en ce qu'elle introduit un nouveau tarif intitulé « Prime d'utilisation du réseau pour les clients BT-UD équipés de panneaux photovoltaïques en autoconsommation ».

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L [REDACTED]	JURISCAL
	Madame C [REDACTED]	JURISCAL
	Monsieur D [REDACTED]	JURISCAL
	Monsieur D [REDACTED]	JURISCAL
	Monsieur A [REDACTED]	JURISCAL
	Monsieur G [REDACTED]	JURISCAL
Défendeur	CONGRES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
Observateur	CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	
	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	

08 heures 30

19) DOSSIER N° 2400641 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande d'annuler la délibération du Congrès n° 431 du 22/08/2024 portant modification de la délibération modifiée n° 195 du 5 mars 2021 relative au système électrique de la nouvelle-Calédonie.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M. [REDACTED]	JURISCAL
	Monsieur P. [REDACTED]	JURISCAL
	Monsieur M. [REDACTED]	JURISCAL
	Madame M. [REDACTED]	JURISCAL
	Monsieur D. [REDACTED]	JURISCAL
	Monsieur G. [REDACTED]	JURISCAL
	Madame G. [REDACTED]	JURISCAL
	Monsieur L. [REDACTED]	JURISCAL
	Monsieur F. [REDACTED]	JURISCAL
Défendeur	CONGRES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
Observateur	CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
	GOVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	